

**ATELIER SUR LES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES TENU A DAKAR
DU 28 AU 4 MARS 2005 POUR LA ZONE CEDEAO**

**SITUATION DES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES EN
REPUBLIQUE DE GUINEE**

Mandjou SYLLA
Sédibinet SIDIBE

1- Présentation de la Guinée

La Guinée est un pays côtier de l'Afrique de l'ouest. Elle est située entre 7°05' et 12°51' de latitude nord et 7°30' et 15°10' de longitude ouest. Elle est limitée à l'est par la Côte d'Ivoire et le Mali, au sud par le Libéria et le Sierra-Léone, à l'ouest par l'Océan Atlantique et la Guinée Bissau et au nord par le Sénégal et le Mali. Elle couvre une superficie de 245 857 km². Elle est habitée par une population de près de 7 500 000 habitants avec une densité moyenne d'environ 31 habitants au km². Le taux de croissance démographique est estimé à 3,1%.

La Guinée se compose de 4 régions naturelles : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée forestière. Ces régions présentent des zones écologiques ayant des particularités dues à la topographie, au sol, à la faune, à la flore et au climat.

Le réseau hydrographique est dense en Basse et en Moyenne Guinée, moyen en Haute Guinée et assez moyen en Guinée Forestière. Tous les cours d'eau internationaux de la région (fleuves Niger, Sénégal, Gambie, Korubal, Diani, etc.), prennent leur source en Guinée, d'où son nom de « Chateau d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. Le massif du Fouta Djallon et la dorsale guinéenne sont la ligne de partage de ces cours d'eau qui coulent vers le nord et le nord-est ou vers le sud et l'ouest.

La végétation du pays se compose de forêts de palétuviers (mangroves), de savanes herbeuses, de savanes arborées, de savanes boisées, de forêts claires, de forêts denses sèches et de forêts denses humides. Cette diversité de types de végétation est due à l'existence des différentes régions naturelles sus-mentionnées, correspondant à des régions écoclimatiques différentes.

La Guinée jouit d'un climat tropical soudano-guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons de durée variant selon les régions naturelles: la saison sèche pendant laquelle sévit l'harmattan et la saison pluvieuse régie par la mousson ouest-africaine.

La saison pluvieuse dure de 5 à 9 mois du nord vers le sud ; il tombe en moyenne 1 988 mm d'eau. La répartition de cette pluviométrie est inégale aussi bien dans l'espace que dans le temps. Elle dépend à la fois de la latitude, de la topographie et de la continentalité. Les maxima sont situés dans la région de Conakry (4 000 mm) et Macenta (2 000 mm) et les minima sont observés dans les régions du nord du pays.

La Guinée est en général un pays chaud et humide. La plus forte température (supérieure à 30°C) est enregistrée en mars/avril dans la zone nord, aux frontières guinéo-sénégalaise et guinéo-malienne. La plus basse température est observée en décembre/janvier dans les hauteurs du Fouta Djallon (10°C à Labé).

En Basse Guinée et en Guinée Forestière, l'humidité atmosphérique maximale moyenne est élevée (plus de 90%). L'air est plus sec en Moyenne Guinée et en Haute Guinée, surtout en saison sèche, lorsque l'harmattan souffle sur le pays (moins de 20% en janvier-février-mars).

L'ensoleillement est en général important en Guinée et dépasse 2 000 heures par an. Les plus faibles valeurs mensuelles sont enregistrées en saison pluvieuse lorsque la nébulosité est maximale sur l'ensemble du pays.

2- Présentation de la Direction Nationale de la Statistique

La Direction Nationale de la Statistique a pour mission, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de production et de diffusion de l'information statistique.

A ce titre, elle est chargée d'identifier les besoins en données statistiques nationales du pays et de définir les priorités ; de collecter, centraliser, traiter, analyser toutes informations statistiques nécessaires à la définition et au suivi de la politique économique et sociale du Gouvernement ; de constituer, exploiter et tenir à jour une banque de données statistiques destinées à l'Administration, aux opérateurs économiques et autres utilisateurs ; de réaliser toutes les opérations d'enquête statistique, de recensement et toute étude d'envergure nationale nécessaire à l'établissement et à la mise à jour d'un système d'informations statistiques permettant de suivre la situation économique et sociale de la Guinée ; de coordonner les activités statistiques sur l'ensemble du territoire national en veillant à la qualité et l'harmonisation des activités statistiques menées sur le plan national et en définissant des normes à suivre.

La Direction Nationale de la Statistique comprend cinq divisions et trois cellules d'appui :

- Division statistiques générales
- Division démographique et statistiques sociales
- Division méthodologie statistique et conditions de vie des ménages
- Division Comptabilité Nationale
- Division Centre de Calcul
- Cellule Technique de pauvreté
- Cellule cartographie de la pauvreté
- Cellule administrative et financière

La Division de la Statistique générale est chargée :

- de collecter, centraliser, traiter et exploiter les statistiques de tous les secteurs de l'activité économique, sociale, financière et monétaire ;
- de procéder aux relevés des prix sur l'ensemble du territoire national et de calculer mensuellement l'indice de prix à la consommation pour le suivi de l'inflation ;
- de centraliser, traiter, analyser et diffuser les statistiques des entreprises industrielles ;
- de confectionner les bulletins périodiques de statistiques ;
- d'assurer la centralisation, l'exploitation, la production des statistiques du commerce extérieur.

La Division statistique générale comprend quatre sections :

- Section Statistiques courantes
- Section Statistiques des prix
- Section Statistiques du commerce extérieur
- Section Statistiques Industrielles.

Les statistiques environnementales relèvent des attributions de la Division statistique générale. Mais, malheureusement il faut noter qu'aucune donnée environnementale n'est actuellement disponible au niveau de cette Division à cause de problème de structure. A cet effet, un nouveau département chargé de l'environnement vient d'être créé par décret du Président de la République. La Direction Nationale de la Statistique espère qu'avec ce

nouveau Ministère de l'Environnement, elle pourra obtenir les données nécessaires à l'établissement de statistiques environnementales au niveau de la Division concernée.

3- Présentation du Ministère de l'Environnement

La mise en place d'une administration chargée de la gestion de l'environnement en Guinée date de 1986. Cette administration est d'abord confiée à l'ex-Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts alors lui-même sous la tutelle du Ministère des Ressources Naturelles, de l'Energie et de l'Environnement. Ensuite, la tutelle des Services de l'Environnement est successivement confiée, à l'occasion des différentes restructurations du Gouvernement, au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement (1988), au Ministère de l'Energie et de l'Environnement (1994), au Ministère des Travaux Publics et de l'Environnement (1996), au Ministère de l'Equipement (1997) et au Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement.

Malgré ces différents changements de tutelle, les missions des Service de l'Environnement sont restées les mêmes, à savoir :

- élaborer et proposer au Gouvernement une politique nationale de l'environnement ;
- mettre cette politique en œuvre et coordonner son exécution ;
- surveiller et préserver la qualité de l'environnement ;
- conseiller le Gouvernement en vue de prévenir la dégradation de l'environnement ;
- assurer la sauvegarde des milieux naturel et humain et protéger les espèces et les biens.

Les Services de l'Environnement ont essentiellement consisté, jusqu'en 2004, en une Direction Nationale de l'Environnement, comprenant :

- une Cellule Administrative et Financière,
- un Laboratoire ;
- une Division Etudes Générales ;
- une Division Prévention et Contrôle des Pollutions et Nuisances ;
- une Division Préservation de la Nature et de ses Ressources ;
- une Division Information, Education et Droit de l'environnement.

On peut toutefois noter l'existence du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba (CEGEN) et d'un organe consultatif : le Conseil National de l'Environnement.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement, le Président de la République a créé en mars 2004, un Ministère de l'Environnement. L'ancienne Direction Nationale de l'Environnement a disparu et l'actuel Ministère de l'Environnement est constitué des Services suivants :

- la Direction Nationale de la Protection de la Nature (DNPN) ;
- la Direction Nationale de la Prévention et de la Lutte Contre les Pollutions et Nuisances (DNPLPN) ;
- la Direction Nationale du Contrôle de la Qualité de Vie (DNCQV).
- le Service National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (SNGCUE) ;
- le Centre National d'Observation et de Suivi Environnemental (CNOSE) ;

- le Centre de Protection Environnemental du Milieu Marin et des Zones Côtières (CPEMC) ;
- le Service National de Promotion des Forêts Communautaires et Privées (SNPFCP) ;
- le Service National d'Information et de Documentation Environnementales (SNIDE).
- le Centre de Gestion de l'Environnement du Nimba-Simandou (CEGENS) ;
- le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement (FSE) ;
- le Centre National de Gestion des Aires Protégées (CENAGAP).

Le Ministère de l'Environnement comporte aussi des organes consultatifs :

- le Conseil National de l'Environnement (CNE) ;
- la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

4- Situation des statistiques environnementales

L'on notera qu'un Laboratoire existe dans la structure de l'ancienne Direction Nationale de l'Environnement. Ce laboratoire est chargé d'effectuer toutes les analyses d'air, d'eau et de sol pour le Service de l'Environnement. Des analyses et expertises environnementales ont effectivement été faites, mais uniquement à la demande de services nationaux, de projets, d'organismes nationaux ou internationaux, de sociétés privées ou autres et à l'occasion de problèmes environnementaux particuliers (pollutions importantes de l'air, de l'eau ou du sol) pour lesquels l'administration de l'environnement devait nécessairement intervenir. Les activités du laboratoire n'ont pas été finalisées vers un suivi de l'évolution de l'état de l'environnement dans le pays.

Des projets domiciliés à la Direction Nationale de l'Environnement ont également fait des études ponctuelles sur des facteurs environnementaux. On peut citer :

- le Projet Stratégie Nationale et Plans d'Action sur la Diversité Biologique : évaluation des espèces de flore et de faune ;
- le Projet Changement Climatique (1997-2002) : évaluation des émissions de gaz à effet de serre : gaz carbonique, méthane, peroxyde d'azote ;
- le Projet d'Extraction de Sable dans l'embouchure du fleuve Konkouré (2001) : concentration de l'eau en oxygène dissout, phosphate, nitrate, silicate, l'alcalinité et le Ph;
- le Projet Polluants Organiques Persistants (projet naissant), etc.

Ces études de cas n'ont pas permis l'établissement, par la Direction Nationale de l'environnement, de statistiques environnementales au sens propre de l'expression.

D'autres structures (services nationaux, université, projet) ont installé leurs propres équipements de recherche pour l'obtention de données environnementales. C'est le cas de la Direction Nationale de l'Hydraulique, du Service National des Sols (SENASOL), du Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE), du Centre de Recherche en Sciences Océanographiques de Conakry Rogbanè (CERESCOR) et du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB). Les recherches de certaines de ces structures n'ont souvent porté que sur un seul enjeu environnemental, correspondant à leurs préoccupations. Cependant, elles possèdent presque toutes, des données d'observations assez régulières mais sur une période limitée.

- La Direction Nationale de l'Hydraulique effectue un suivi plus ou moins régulier de la qualité des eaux de certains fleuves et rivières. Des analyses microbiologiques, bactériologiques et chimiques sont réalisées par ses laboratoires à cet effet.

- Le Service National des Sols (SENASOL) ne s'occupe que d'études pédologiques. Il a élaboré une première, puis une deuxième et enfin une troisième approximations de la classification des sols de Guinée. Tous les sols du pays sont actuellement inventoriés et identifiés selon la systématique du SENASOL.

- Le Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE) de l'Université de Conakry a un domaine d'investigation plus large. Il étudie la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Créé en 1994, ses premières analyses n'ont porté que sur l'eau. C'est vers 1997 que le CERE étend ses recherches à l'air et au sol. Depuis cette même date, il effectue un suivi régulier de l'eau dans trois (3) des quatre (4) régions écoclimatiques de la Guinée : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée. Ses recherches sur l'air et le sol ne sont encore que des études de cas.

- Le Centre de Recherche en Sciences Océanographiques de Conakry Rogbanè (CERESCOR) effectue des études sur les eaux et les ressources marines. Ses recherches sont censées faire l'objet d'un suivi régulier, mais faute de moins les observations sont parfois discontinues.

- Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) procède régulièrement à des inventaires des ressources halieutiques non seulement dans les eaux océaniques, mais aussi dans les principaux cours d'eau continentaux du pays.

Les statistiques environnementales sont donc dispersées, fragmentaires et incomplètes en Guinée. Il n'y a pas encore de suivi régulier de l'environnement dans son ensemble. Même si l'on possède quelques données sur l'air, l'eau et le sol, les observations régulières sur les superficies des différentes formations végétales, sur les effectifs de faune terrestre et sur les richesses spécifiques fauniques et floristiques ne sont presque jamais effectuées.

Le Centre National d'Observation et de Suivi Environnemental (CNOSE) vient justement d'être créé pour relever ce défi. Les principales missions du CNOSE sont :

- assurer le suivi régulier des facteurs environnementaux qui pourraient affecter la santé des populations et l'équilibre des écosystèmes ;
- analyser les interactions environnement/développement ;
- contribuer à l'élaboration d'une politique générale de développement durable pour la Guinée.

A ce titre, le CNOSE est particulièrement chargé de :

- collecter auprès des organismes nationaux et internationaux compétents (notamment le Ministère de la santé, l'OMS, le PNUE, le PNUD), les normes environnementales permettant aux populations humaines de vivre dans un cadre non dommageable pour leur santé et de pérenniser les ressources naturelles ;
- analyser les effets indus des projets de développement sur l'équilibre des écosystèmes et proposer des solutions alternatives ;
- identifier et suivre les facteurs environnementaux devant faire l'objet d'observation ;

- dresser le répertoire de toutes les zones à risque environnemental du territoire national : les grandes agglomérations, les lieux de production industrielle, de grande exploitation agricole, forestière, minière ou halieutique et les sites susceptibles de phénomènes naturels particuliers comme les catastrophes ;
- identifier les indicateurs environnementaux de base, en collaboration avec les organismes concernés ;
- identifier les indicateurs du développement économique pour l'appréciation des caractéristiques du développement socio-économique national ;
- réaliser les activités nécessaires à la recherche des données relatives à des indicateurs pour lesquels il n'existe pas de données nécessaires et suffisantes, notamment en matière d'inventaires nationaux ou locaux de faune ou de flore, en collaboration avec les services concernés ;
- faire des observations régulières des indicateurs environnementaux de base ;
- faire des observations régulières des indicateurs du développement socio-économique ;
- créer et développer des échanges d'informations environnementales avec des partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux ;
- développer un réseau d'acteurs dans le domaine de la surveillance et du suivi de l'état de l'environnement ;
- assurer des surveillances environnementales locales par la création, si nécessaire, d'observatoires locaux de l'environnement ;
- analyser les données d'observations pour en déduire l'état de l'environnement et les interactions environnement/développement ;
- établir l'évolution tendancielle de l'environnement dans les quatre régions éoclimatiques de la Guinée et en faire le bilan périodique ;
- diffuser l'information liée à l'environnement et au développement par la publication de rapports présentant les résultats des observations et des analyses ainsi que les conclusions sur les tendances générales d'évolution de l'environnement en Guinée ;
- promouvoir le renforcement des capacités professionnelles au sein du service ;
- assurer le point focal du Global Environment Monitoring System (GEMS) ;
- participer aux réunions des Conventions et autres Accords internationaux concernant le suivi de l'environnement.

Pour accomplir ses missions, le Centre National d'Observation et de Suivi Environnemental (CNOSE) comporte les Services Techniques suivants :

- La Division des Observations Terrestres (DOT) ;
- La Division des Observations Aquatiques et de l'Atmosphère (DOAA);
- le Laboratoire d'Analyse et d'Expertise Environnementales (LAEE);
- le Système d'Information Géographique (SIG) ;

Mais, il faut avouer que ce jeune Centre (le CNOSE a été créé seulement en octobre 2004) qui n'en est qu'à ses premiers balbutiements est encore loin de remplir les missions qui sont les siennes. En effet, son laboratoire ne possède qu'un rudiment de matériel et sa Division Système d'Information Géographique n'existe que sur papier. Le Ministère de l'Environnement et la Direction du CNOSE sont actuellement à la recherche de financement pour équiper le laboratoire et le SIG ci-dessous cités. Compte tenu de l'importance de ces deux services techniques, le CNOSE ne sera entièrement opérationnel que s'ils sont convenablement équipés.

5- Conclusion

On ne peut pas parler actuellement de centralisation des statistiques environnementales en Guinée. Certes, il existe des données, mais comme nous l'avons mentionné plus haut, celles-ci sont obtenues, le plus souvent, lors d'études de cas. Les seules institutions ayant des activités plus ou moins continues dans le domaine de la recherche de données environnementales sont le CERE de l'Université de Conakry, le SENASOL, la Direction Nationale de l'Hydraulique, le CERESCOR et le CNSHB. Mais ces activités sont sectorielles et beaucoup de variables de l'environnement sont méconnues. Il n'existe pas d'observations continues et régulières de certaines variables pourtant très importantes, comme la flore et la faune terrestre. Les travaux du Projet UN-BIO dans ce domaine sont des estimations ponctuelles basées sur la méthode des enquêtes.

Le CNOSE se propose de couvrir, en collaboration avec les partenaires concernés tous les domaines de l'environnement dans la recherche des valeurs des indicateurs et ce de façon continue afin de constituer un véritable organe centralisateur des statistiques environnementales.